

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Arrêté du 26 octobre 2020 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'IPHC**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642.1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu le décret n° 2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant les listes des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre en charges des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances des 17 octobre , 19 décembre 2019,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC) est attribué aux élèves titulaires (formation par apprentissage), désignés ci-après, par ordre alphabétique :

*Au titre de la promotion année 2017*

M. Kochanski (Steven).  
Mme Moujahid (Asmaa).

*Au titre de la promotion année 2018*

Mme Méritel (Sandrine).  
M. Petyt (Florent).  
M. Van Gansbecke (Éric).  
M. Vasseur (Jérémy).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'IPHC, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
LUC ROUSSEAU